

## Formation continue

# Trucs et astuces

---

### INSCRIPTION

Lorsque vous vous inscrivez à un webinaire ou à un événement en direct, assurez-vous de bien indiquer votre **prénom** et votre **nom**.

**Veillez noter** que le nom que vous indiquez sur la page d'inscription d'un webinaire ou d'un événement est le nom que vous verrez sur le certificat de formation continue. Par exemple, si vous ajoutez le nom de votre entreprise dans les champs du prénom et du nom de famille, le nom de la compagnie sera le nom affiché sur le certificat de formation continue.

### RÈGLES DE CERTIFICATION :

Pour obtenir votre certificat de formation continue :

- Webinaire : vous devez rester connecté pour la session complète
- Événement en direct : vous devez vous connecter ET vous déconnecter et rester connecté pendant toute la durée de la session

### Visionnement en groupe :

- Même si vous choisissez de vous inscrire et de regarder le webinaire en groupe avec d'autres conseillers, vous devez être officiellement inscrit. Chaque conseiller DOIT se connecter individuellement au webinaire.
- Pour que les conseillers puissent recevoir des UFC, le rapport de présence doit indiquer l'heure de début et de fin (pour la session complète) de chaque conseiller connecté au webinaire. Les certificats de formation continue ne peuvent être octroyés si votre nom complet et les heures de début et de fin ne correspondent pas au rapport de présence.

### Participation par téléphone :

- Malheureusement, vous ne pouvez pas obtenir de crédits de formation continue si vous vous inscrivez à un webinaire et que vous y **assistez par téléphone uniquement** (c'est-à-dire que vous ne faites qu'écouter la présentation). Les organismes de réglementation exigent les **noms** et **courriels** complets pour accorder des UFC.

### Alberta ou Québec :

Pour les conseillers basés en Alberta ou au Québec, n'oubliez pas d'ajouter votre numéro de **CIPR** (*Canadian Insurance Participant Registry*) ou de l'**AMF** (Autorité des marchés financiers) sur les formulaires d'inscription aux événements et aux webinaires.

### SUIVI DES UFC



## Formation continue

# Trucs et astuces

---

Nous comprenons que le suivi des UFC n'est pas une tâche facile, mais IDC WIN ne tient pas de registre des UFC pour les conseillers. Il existe des solutions que vous pouvez utiliser pour vous aider à suivre cette information cruciale :

- [Advocis](#) permet à ses membres de faire un suivi sur son site web
- Les conseillers du Québec les enregistrent auprès de la [Chambre de la sécurité financière](#)
- Le [Insurance Bureau, British Columbia](#) facilite le suivi pour les conseillers de la Colombie-Britannique

Si les ressources ci-dessus ne répondent pas à vos besoins et que le site de votre organisme de réglementation provincial n'a pas la capacité de le faire, voici d'autres options à envisager :

- Saisissez les crédits de formation continue sur votre profil APEXA
- Créez des dossiers dans votre boîte courriel pour suivre les sessions auxquelles vous avez participé en fonction de l'année de référence et ajoutez-y les courriels au fur et à mesure que vous les recevez
- Créez un ou plusieurs dossiers sur le bureau de votre ordinateur et enregistrez les certificats dans le dossier correspondant
- Si vous utilisez un CRM, il existe peut-être des options pour ajouter ce type d'informations.
- [CE Records](#) est une plateforme en ligne payante qui vous permet de conserver la trace de tous vos certificats
- Créez une feuille de calcul Excel et suivez manuellement vos sessions

Tous les avis relatifs à nos événements ou webinaires qui indiquent « **Les crédits de formation continue sont en cours d'examen** » ou une formulation similaire confirment que nous (ou un autre présentateur) avons envoyé la présentation à l'organisme de réglementation provincial pour examen et approbation.

- Il est important de noter que les directives varient quant à ce que les organismes de réglementation approuveront pour l'accréditation. Nous ne pouvons pas garantir les crédits de formation continue : ce qui est certifié par une province peut ne pas être qualifié par un autre organisme de réglementation provincial.

**NOTE :** Empire Vie exige que les conseillers **non contractuels** cochent l'option de consentement lorsqu'ils s'inscrivent à ses webinaires. Ceci permet à Empire Vie d'envoyer votre certificat de FC par courriel. Si vous ne sélectionnez pas l'option de consentement lorsque vous



Formation continue

## Trucs et astuces

---

vous inscrivez à un webinaire d'Empire Vie, vous ne recevrez pas votre certificat de FC. Ceci ne s'applique pas aux conseillers qui ont un contrat actif avec Empire Vie puisque le consentement est implicite.

